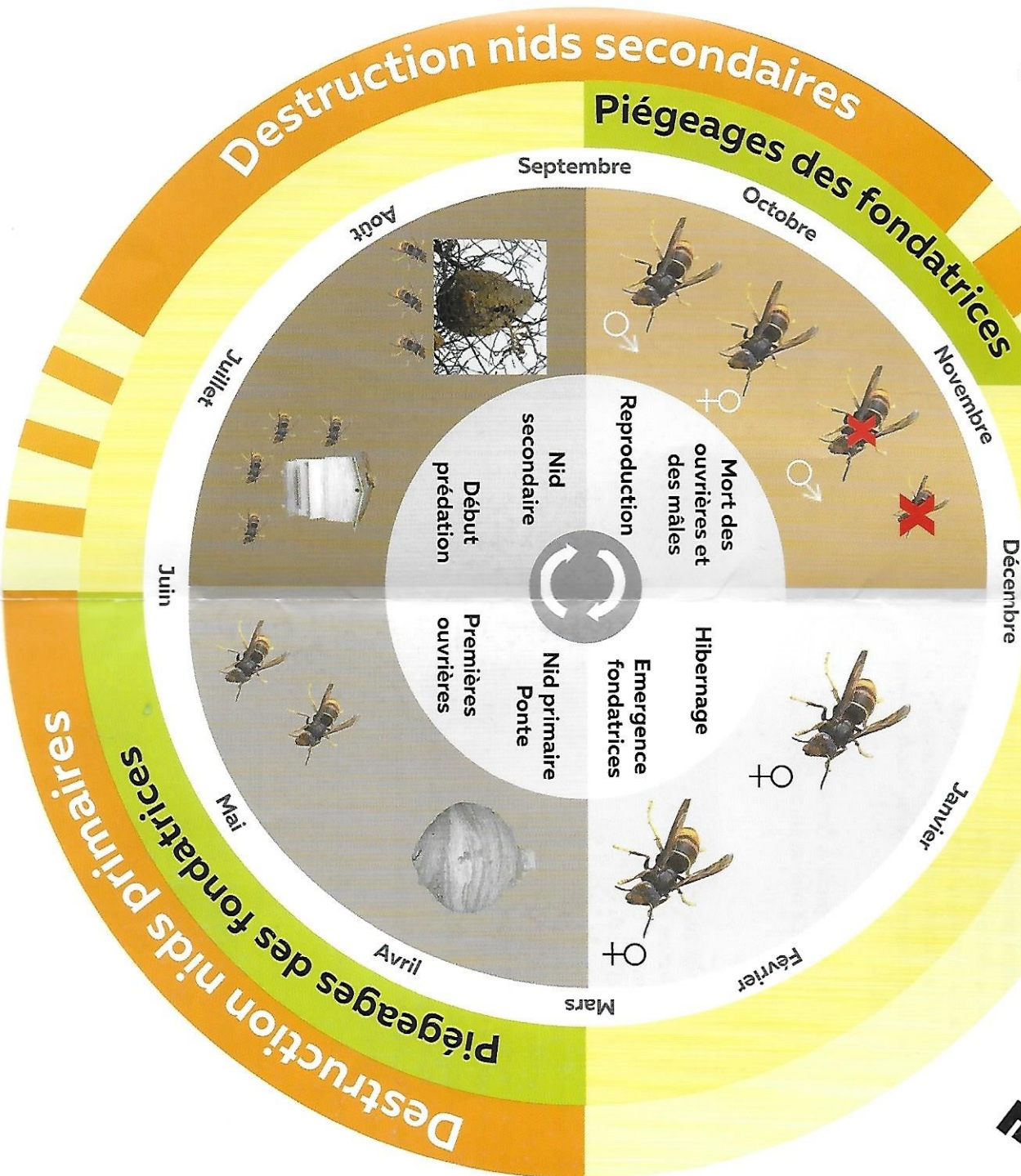


CYCLES DU FRELON ASIATIQUE



LE RECONNAÎTRE :

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles, se différencie de son cousin européen par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus foncées : thorax noir, abdomen foncé avec une fine strie jaune près du thorax, seul le 4^{ème} segment de son abdomen porte une large bande jaune orangé.

Un réel danger ?

Le frelon asiatique est peu agressif spontanément. Toutefois s'il est dérangé il peut attaquer en groupe et de manière virulente.

Sa piqure est comparable à celle de l'abeille, elle n'est pas plus dangereuse ou toxique. En revanche son aiguillon peut traverser des tissus épais.

Une attention particulière est à apporter aux victimes, lors de piqûres sur les muqueuses ou en cas d'hypersensibilité aux hyménoptères (guêpes, abeilles, bourdons, frelons).

DEUX MOYENS DE LUTTE :

1. Le piégeage des fondatrices :

Le principe est de capturer le plus grand nombre de femelles fécondées, capables de construire un nid et de développer une nouvelle colonie. Le piégeage s'effectue sur deux périodes : de mars à juin et de septembre à novembre. La période de piégeage peut être étendue pour les propriétaires de ruchers.

Dans la mesure du possible, utiliser un piège sélectif afin de limiter la capture des insectes non ciblés. Si vous souhaitez participer à une campagne de piégeage coordonnée par Dinan Agglomération, n'hésitez pas à nous contacter.



2. La destruction des nids :

• Le nid primaire :

Vulnérable aux intempéries, il est toujours placé sous abri (cabanon de jardin, préau, hangar, derrière des volets, sous des chaises de jardin empilées...). Ce nid n'abrite que quelques sujets. Le jour, la reine quitte régulièrement le nid, il est donc impératif de procéder à sa destruction en soirée afin de s'assurer de la présence de la reine et d'éviter ainsi qu'elle construise un nouveau nid à proximité.



• Le nid secondaire :

La colonie grossissant de jour en jour, cette dernière quitte le nid primaire pour construire un nid secondaire imperméable capable d'accueillir plusieurs milliers d'individus. Ce nid réalisé par les ouvrières est généralement situé à la cime d'un arbre, parfois jusqu'à 25m du sol. Fin août, la colonie atteint son pic d'activité et le nid sa taille maximale.



Courant octobre, avec la baisse des températures, la reine pond les futurs mâles et les fondatrices (environ 300 sujets) qui quitteront le nid afin de créer de nouvelles colonies au printemps suivant. Environ 30% des fondatrices seront fécondées et deviendront des reines.

La destruction des nids doit être réalisée par des professionnels surtout en période de forte activité (août/septembre).

Un personnel qualifié utilise une combinaison étanche et des produits adaptés et homologués, garantissant la destruction complète du nid et son évacuation (risque limité de déplacement de la colonie).

De plus, le nid est référencé précisément et complète le réseau de surveillance de la prolifération de cette espèce.

QUELLE EST LA MARCHÉ À SUIVRE ?

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie. Le référent communal passera constater l'espèce présente, la localisation du nid et complètera la fiche de signalement. Cette dernière sera transmise au service de Dinan Agglomération qui mandatera une entreprise de désinsectisation conventionnée. L'intervention se fera dans les plus brefs délais.

Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur pour détruire ouvrières et reine. Le nid ne sera pas évacué sauf cas exceptionnel.

Dinan Agglomération accompagne ses administrés dans la lutte contre le frelon asiatique par la prise en charge financière à 100% de la prestation de destruction du nid de frelon asiatique. Pour information, le coût de la destruction d'un nid peut varier entre 80 et 170 € si l'opération est réalisée au sol, mais peut être nettement majorée si l'accès est difficile et si l'intervention d'une nacelle est nécessaire.



Attention seule la destruction des nids de frelon asiatique est aidée.

Pour plus d'information contactez votre mairie ou Dinan Agglomération au 02 96 87 14 14

www.dinan-agglomeration.fr

Réalisé par le service communication de Dinan Agglomération

DINAN
AGGLOMÉRATION

LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

SAVEZ-VOUS LE RECONNAÎTRE ?



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)